



analyse et maîtrise des risques industriels

PUY MORY BOIS

Dossier d'enregistrement
ICPE : Description du projet



Prévoir
le risque

Réduire
l'imprévu

Janvier 2024 – V1

→ Dossier d'enregistrement

→ Description du projet

4. Informations sur le projet

4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction

Puy Mory Bois projette de construire une nouvelle scierie.

Le projet comprend l'acquisition de la parcelle 1110 du lieu-dit : Le Martoulet (Nord)
Il prévoit l'aménagement d'une zone de voirie de 4945 m² et la construction du nouveau bâtiments scierie de 1759 m².

Le projet doit permettre le sciage quotidien de 15 m³ de bois principalement feuillus.

Un stockage extérieur de 400 m³ de grumes et de billons est prévu sur la voirie à proximité de la scierie.
Le stockage des bois sciés ne se fait pas au niveau du projet ; mais au niveau de l'activité voisine.
Les produits connexes : plaquettes, écorces et sciures sont stockées directement dans trois bennes de volume unitaire 36 m³.

La scierie aura une puissance limitée par l'utilisation de deux transformateurs de 250 kVA unitaire soit un total de 500 kVA.
Cette puissance permet l'alimentation de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de la scierie (écorçage, scie à grumes, délignage, empilage, comptant pour le classement ICPE de l'activité de travail mécanique du bois (rubrique 2410-1), mais également éclairage, aspiration, ... qui ne sont pas à prendre en compte pour le décompte de cette rubrique et le broyeur de plaquette (rubrique 2260-1).

4.2 Votre projet est-il un :

Nouveau site

Site existant

4.3 Activité

Précisez la nature et le volume des activités ainsi que la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classées dont la ou les installations projetées relèvent :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
2410-1	Ateliers où l'on travaille le bois 1. Puissance installées des machines fixes > 250 kW	Scierie de 500 kVA de puissance	E
2260-1	1. Broyage de substances végétales dont la puissance est a. Supérieure à 100 kW mais inférieure ou égale à 500 kW	Broyeur pour production de plaquettes 45 kW	NC
1532-2	2. Stockage de bois non susceptibles de dégager des poussières inflammables dont le volume est b) Supérieur à 1 000 m ³ mais	Stockage de bois non sec : - grumes et billons - encours de production - écorces, sciures et plaquettes volume total < 600 m ³	NC

→ Dossier d'enregistrement

→ Description du projet

4.4 Installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA) :

Votre projet est-il soumis à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation IOTA ? Oui Non

Si oui :

- la connexité de ces IOTA les rend-elle nécessaires à l'installation classée ? Oui Non

- la proximité de ces IOTA avec l'installation classée est-elle de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients ?
Oui Non

- indiquez la (ou les) rubrique(s) concernée(s) :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA)	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales La surface étant 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Voierie et toiture et espace vert : 10 047 m2, rejet des eeaux dans le réseaux communale de la Zone d'activité	NC